

LE PETIT JOURNAL

Octobre 2021



CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairie-haudainville@grandverdun.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie Période COVID



Lundi 9h00 à 11h30 et
14h00 à 17h00
Mercredi 14h00 à 17h00
Vendredi 13h30 à 16h00

Le maire ainsi que les
adjoints se tiennent à
votre disposition le

**1^{er} samedi du mois
de 10 h à 12 h
ou sur rendez-vous**

En dehors des
permanences ci-
dessus et

en cas d'urgence

vous pouvez contacter le
Maire ou les adjoints aux
numéros ci-après :

Patrick Lorans
06. 61.17. 25. 94
Ghislin Lubraniecki
06. 63. 22. 28. 45
Cédric Mailfert
06. 08. 89. 46. 32
Jérôme Martinet
06. 72. 83. 30. 15

LE MOT DU MAIRE



Même s'il existe encore quelques contraintes dont nous pouvons espérer qu'elles soient bientôt levées, nous voyons enfin l'horizon s'éclaircir. Cela se traduit par un calendrier des animations de fin d'année pour jeunes et moins jeunes bien chargé et de nouveaux projets d'investissements.

Après le City stade qui rencontre un franc succès et le réaménagement du square, l'aménagement des espaces du monument aux morts et du boulo-drome, qui ont fait l'objet d'une demande de subvention, contribueront à l'embellissement de notre commune.

Enfin, tout en conservant bien sûr le petit journal, la commune modernise sa communication. Un panneau d'informations générales implanté au carrefour et un tableau digital d'affichage légal remplaçant le papier, tous deux subventionnés à 80%, seront installés dans les prochains mois. Ces investissements seront très bientôt complétés par l'application "Panneau pocket" disponible sur les smartphones.

Cordialement,
Patrick Lorans, Maire

Agenda : dates des manifestations à venir :

- **Le mardi 19 octobre** à 20h30 salle polyvalente, présentation de la saison culturelle de Transversales suivie d'un petit spectacle. Entrée libre
- **Le 23 octobre 2021** : « Nettoyons le village » 9h00-11h30
- **Le 31 octobre 2021** : « Halloween », concours de déguisements
- **Le 11 novembre** : Cérémonie au cimetière et au monument aux morts
- **Le 21 novembre 2021** : Repas des aînés
- **Le 27 novembre 2021** : Marche de nuit au profit du Téléthon
- **Le 5 décembre 2021** : Saint-Nicolas , concert d'Echo Lali organisé par le SLC.

ETAT CIVIL



Décès :
MIGEOT Michel 12\08

Naissance :
HATCHI Swann 30/07
HOUSSIN Louise 25/08
HUSSENET Clotaire 31/08
PERGENT Eliott 08/09



1. Approbation du compte-rendu du 02 juillet 2021

Aucune remarque, ni observation n'est formulée par les membres du conseil et Monsieur le Maire propose d'approuver ce compte-rendu.

Le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Renouvellement de la certification PEFC

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le programme de reconnaissance des certifications forestières certifie la gestion durable des forêts. Depuis 20 ans, PEFC France favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables et l'implication de 74500 propriétaires forestiers et de plus 3100 entreprises en France.

La commune d'Houdainville s'est engagée à la certification PEFC depuis 2010, le Maire propose de renouveler cet engagement PEFC pour 5 années supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de renouveler l'engagement à la certification PEFC concernant la forêt domaniale de Houdainville ;

Et autorise le Maire à compléter et à signer le bulletin d'engagement à la certification PEFC

3. Convention d'autorisation de passage, d'aménagement et de balisage entre la commune de Houdainville et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Meuse

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de signer une convention entre le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Meuse sis 20 rue des Closeries et la commune d'Houdainville, afin de définir les conditions de passage du public pédestre ainsi que la mise en œuvre des opérations d'entretien et de balisage sur le territoire d'Houdainville, ce qui n'engendre aucun frais pour la collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents, la convention d'autorisation de passage, d'aménagement et de balisage du circuit de randonnée sur le territoire d'Houdainville, entre la commune et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Meuse ; et autorise le Maire à signer cette convention.

4. Echanges avec Monsieur Samuel HAZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun :

Chacun autour de la table se présente.

Monsieur HAZARD informe le conseil avoir validé la création d'un demi-poste d'ATSEM pour la classe grande section / CP à l'école maternelle ; et confirme que les travaux de voirie rue de Metz et des Ecoles seront réalisés début 2022, ainsi que la mise en place de la vidéo protection (6 caméras).

L'entretien des espaces verts de la commune, relevant de la CAGV, ne donne pas satisfaction. Le lot correspondant (N°3) serait supprimé et remplacé par des bons de commande. Un échange avec les communes et le service environnement de la CAGV sera organisé.



1. Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Suite à la démission de Madame Véronique PHILIPPE du poste de 1^{ère} adjointe, il est proposé de porter à trois le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 9 voix pour, 3 abstentions, et 0 voix contre, la détermination à trois postes, le nombre d'adjoints au Maire.

2. Election de nouveaux adjoints

Vu la lettre de démission de Mme PHILIPPE Véronique des fonctions de 1^{ère} adjointe au Maire, en date du 05 juillet 2021, adressée à Mme le Préfet et acceptée par le représentant de l'Etat en date du 19 juillet 2021.

Considérant que Monsieur LUBRANIECKI Ghislin 2^{ème} adjoint occupera le poste de 1^{er} adjoint. Par conséquent, les postes de 2^{ème} et 3^{ème} adjoints sont vacants, il y a lieu de procéder à l'élection de deux adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur LUBRANIECKI Ghislin a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a ensuite désigné deux assesseurs : Il s'agit de Messieurs David SOULODRE et Denis WAXWEILER. Monsieur Cédric MAILFERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 2^{ème} Adjoint, et a été immédiatement installé.

Monsieur Jérôme MARTINET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} Adjoint, et a été immédiatement installé.

3. Indemnité de fonction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions, décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, soit :

- LUBRANIECKI Ghislin, 1^{er} adjoint : indemnité allouée est de 7.06 % de l'indice brut terminal ;
- MAILFERT Cédric, 2^{ème} adjoint : indemnité allouée est de 7.06 % de l'indice brut terminal ;
- MARTINET Jérôme, 3^{ème} adjoint : indemnité allouée est de 7.06 % de l'indice brut terminal.

L'ensemble des indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue à l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les indemnités seront modifiées en fonction de la revalorisation de la valeur du point d'indice.

4. Panneau Pocket

Le Maire propose à l'assemblée de mettre en place l'application « panneau pocket » dans le but d'améliorer la communication, la diffusion de documents au sein de la commune, par notifications sur les smartphones. Il précise que le coût est de 130 euros par an.

Il propose à l'assemblée de voter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de mettre en place l'application « panneau pocket » afin de pouvoir communiquer sur les informations du village par des notifications sur smartphones.

Et autorise le MAIRE à signer tous les documents se rapportant à la mise en place de cette application.

5. Subvention projet d'implantation panneaux d'information numérique

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de plusieurs devis concernant le projet d'implantation d'un panneau d'information numérique au carrefour de la Mairie et d'un écran d'information tactile afin de remplacer l'affichage papier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des membres présents :

- Le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessous ;
- Autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs potentiels ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEUR	TAUX DE FINANCEMENT	MONTANT ATTENDU EN EUROS
AUTOFINANCEMENT	20 %	4 282.00
Subvention	80 %	17 128.00
TOTAL	100 %	21 410.00

6. Subvention projet aménagement du monument aux morts et du boulodrome

Le Maire fait part à l'assemblée de plusieurs devis concernant l'aménagement des espaces au monument aux morts et boulodrome rue de Butry avec l'implantation d'une table de ping-pong.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité des membres, le plan de financement prévisionnel tel que proposé ci-dessous et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

FINANCEUR	TAUX DE FINANCEMENT	MONTANT ATTENDU EN EUROS
AUTOFINANCEMENT	30 %	13 869.00
FEADER	70 %	32 360.00
TOTAL	100 %	46 229.00

Questions diverses

Une réunion de contrôle de l'aire de jeux et du city stade est prévue le 28 septembre 2021 avec l'entreprise MEFRAN.

Le département n'octroie pas de subvention pour le city stade en raison d'un taux de subvention supérieur à 70%.

L'inauguration de l'aire de jeux et du city stade aura lieu le 10 novembre 2021.

Des illuminations de Noël seront installées à chaque entrée et au cœur du village.

Plusieurs commissions (CCAS, sécurité, finances) vont se réunir prochainement.

♠♥♣♥ La 2ème édition de "VENEZ JOUER À HAUDAINVILLE" a de nouveau rencontré son public et un franc succès ce samedi 25 Septembre 2021.

Bravo et un grand merci à toutes et tous !

Merci à la LUDOTHÈQUE DE VERDUN et ses équipières pour la mise à disposition d'un très grand panel de jeux et leur accompagnement,

Merci aux membres de la commission Vie du Village qui ont su donner une partie de leur temps libre à l'organisation de cette journée ludique,

Enfin, un très grand merci à tous les nombreux animateurs bénévoles qui ont fait découvrir et partager leur passion du jeu au public présent,

Une très belle réussite et à bientôt pour "VENEZ JOUER À HAUDAINVILLE" 3ème du nom en 2022.

« Rencontres Saint Hubert »

La sélection annuelle des rencontres Saint Hubert de la Meuse a été organisée par L'ACCA de Haudainville, sous la présidence de M. Chaudalet le samedi 9 octobre 2021 .

Cette 13^{ème} édition, animée par monsieur Jod Gérard, permet de mettre en valeur la communion entre le chien de chasse et son maître tout en respectant les consignes de sécurité.

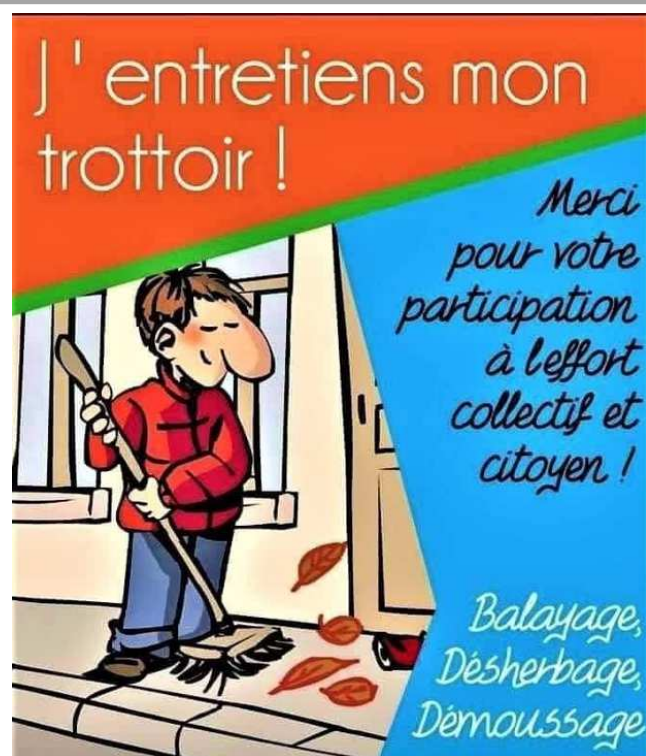
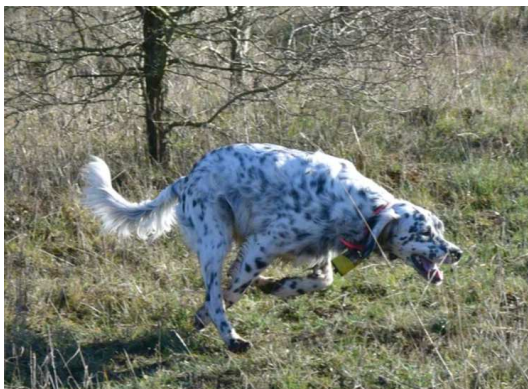
Les 15 concurrents dont 5 chasseresses ont été évalués en vue d'une qualification pour les régionales et peut être pour la rencontre au niveau national.

Plusieurs catégories étaient à l'honneur, les chiens d'arrêt de type setter, épagneul, brake,.. et les chiens spaniel (dit broussaillant) de type cocker spaniel, springer.

Le chasseur qui se présente dans les épreuves des rencontres Saint-Hubert avec son chien, doit avant tout avoir un esprit sportif, former une équipe complice avec son compagnon, respecter les règles de prudence et de bienséance qui sont prônées par tous les responsables de la chasse française.

L'objectif des rencontres Saint Hubert n'est donc pas de sélectionner le chien parfait, primé par de multiples récompenses cynophiles, mais bien de découvrir des chiens de chasse qui travaillent en parfaite communion avec son maître lui-même défendant les valeurs de la chasse.

Quand ces conditions sont réunies, c'est une joute amicale, sur un parcours de chasse de vingt minutes pendant laquelle les concurrents s'affrontent. Le jury des examinateurs note le parcours du chasseur et du chien en fonction des critères précis, figés dans une grille de notation du règlement des rencontres Saint Hubert.



Qui est responsable de l'entretien du trottoir ?

L'entretien courant comporte différentes actions qui sont obligatoires. Parmi celles-ci :

- Le déneigement ou le dégagement du verglas ;
- Le désherbage ;
- Le nettoyage des feuilles et des déchets ;
- L'épandage du sel ou du sable pour éviter la neige et le verglas.

Le trottoir ne vous appartient pas pour autant. Vous devez assurer que ce passage public puisse être utilisé sans encombre. Il est donc interdit d'y stocker des meubles, de s'y installer ou de se garer en travers.

Si un accident survient sur le trottoir suite au non entretien de ce dernier, la victime peut alors engager des poursuites à votre encontre.

SLC La Béholle et Transversales vous attendent le mardi 19 octobre à la salle polyvalente d'Haudainville à 20h30. Entrée libre (Pass sanitaire obligatoire)

Christian Mousseau-Fernandez, directeur de Transversales aura le plaisir de vous détailler les spectacles de notre saison culturelle. Sa présentation sera suivie par le spectacle « les ficelles de l'art » de la compagnie Mamaille.



"Une conférencière entreprend d'expliquer la mécanique de l'acteur en décortiquant les techniques et les ficelles du métier. Cette démonstration, largement influencée par le style des tutoriels, prend le spectateur à partie à travers des questions comme : ... Comment jouer la tragédie grecque ?
... Comment jouer en alexandrins ?
... Comment représenter la mort sur scène ?
... Comment jouer avec un masque ?
Une couleur absurde, voire clownesque s'insinue rapidement dans ce discours, soumis à des raccourcis et des représentations étriquées, nourris d'une image désuète de l'artiste."
Ce moment sera suivi par un temps de partage autour d'un verre de l'amitié.

HALLOWEEN

DIMANCHE 31 OCTOBRE

LES ENFANTS ARRIVENT,
PRÉVOYEZ LES BONBONS...

- RDV à 16h30 à l'espace culturel pour lancer et se repartir la collecte des bonbons.
- Être déguisé (concours du meilleur déguisement).
- Retour à l'espace culturel à 18h pour la répartition des bonbons et le résultat du concours.

Merci de respecter les gestes barrières.

INPS - Ne pas jeter sur la voie publique

HAUDAINVILLE

Nettoyons notre village

Samedi 23 octobre 2021
de 9h à 11h30. RDV devant la Mairie

- Pinces, gants et gilets seront fournis.
- Le verre de l'amitié sera offert aux participants.

INPS - Ne pas jeter sur la voie publique

« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Patrick Lorans, Maire de la commune.

Rédacteurs : M. Chevalier Alexandre – M. Maillert Cédric – M. Martinet Jérôme – M. Denis Waxweiler.